



La section généraliste
vous informe :

Le dépistage du **cancer de la prostate** par le **dosage du taux de PSA** doit être effectué en toute connaissance de cause, après en avoir discuté avec votre médecin traitant et selon des données et des preuves scientifiquement validées.

L'efficacité du dépistage systématique du cancer de la prostate n'est pas à ce jour prouvée. Ce type de dépistage présente actuellement plus d'inconvénients que d'avantages pour le patient en raison de ses nombreux effets négatifs, et sans qu'un bénéfice réel en terme de nombre de décès ait été démontré, même en cas de cancer.

Parlez-en à votre médecin généraliste
Pour toute information sur le sujet, consulter le site

<http://www.urml-reunion.net> puis **DDI**